



## COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe Alpy.

- Présents : tous les membres sont présents sauf excusés :

- Nicolas BARTHET donne procuration à Bruno TROUTTET
- Florence BECHLER donne procuration à Philippe ALPY
- Laetitia BRESSAND donne procuration à Jacqueline LEPEULE
- Hélène POULIN donne procuration à Marine PARIS
- Adeline VUILLEMIN donne procuration à André CHRETIEN
- Laurent VUILLEMIN absent pour le premier vote
- Angélique absente sans procuration

- Secrétaire de séance : Jacqueline LEPEULE

- Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants : Modification des tarifs pour la facturation de la vente de chaleur et la modification de l'affaire numéro concernant le prêt. Le conseil approuve à l'unanimité.

### 1/ Approbation du dernier compte rendu

Le conseil municipal approuve avec 17 votes pour et 2 abstentions de Joëlle Paulin et Hélène Poulin.

### 2/ Finances/budgets :

Laurent Vuillemin entre en séance.

- **Affaire n°1 : Autorisation de programme/crédit de paiement réhabilitation du groupe scolaire Xavier Marmier**

Le Maire propose de modifier la délibération relative à la création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) adopté à l'unanimité par le conseil municipal en date de novembre 2021 dans le cadre de la création d'un pôle enfance-jeunesse au Groupe Scolaire Xavier Marmier.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;  
**CONSIDERANT** que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;

**CONSIDERANT** que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

**CONSIDERANT** que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

**CONSIDERANT** que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

**CONSIDERANT** que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

**CONSIDERANT** que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire de la Commune. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives ;

**CONSIDERANT** que la procédure financière des AP CP permet, d'une part, une planification pluriannuelle des subventions en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever les CP de l'exercice en cours ;

Il est demandé au Conseil municipal :

- de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement dans le cadre du projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Xavier Marmier, création d'un Pôle Enfance-Jeunesse à FRASNE, selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

A ce jour, le coût estimatif des opérations s'élève à 4 584 397 € TTC.

Crédit budgétaire	Réalisé avant 2021	Prev 2021	Prev 2022	Prev 2023	Prev 2024
Dépenses prévisionnelles	42 890 €	152 994 €	2 404 339 €	1 529 569 €	454 604 €

Crédit budgétaire	Prev 2021	Prev 2022	Prev 2023	Prev 2024	Prev 2025
Subventions attendues	0.00€	1 198 425 €	437 793€	811 990 €	
FCTVA	-	25 000€	395 000€	250 000€	75 000€

Il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à engager les dépenses des opérations ci-dessous à hauteur de programmer et mandater les dépenses afférentes

- De préciser que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget 2022 sur l'opération concernée  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Affaire n°2 : Vote des taxes locales 2022**

Les taux de référence 2021 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 32.61 % (dont taux départemental 18.08%)
- Taxe foncière (non bâti) : 19.65 %

Sur proposition du Maire le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas adopter de hausse sur les taux de référence des deux taxes soit pour 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 32.61% (dont taux départemental 18.08%)
- Taxe foncière (non bâti) : 19.65 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Affaire n°3 : Vote du compte de gestion 2021 et affectation des résultats - Budget principal**

Le compte de gestion de : Mme Estelle Guenat étant conformes en tout point aux comptes administratifs de Monsieur Le Maire.

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Résultat d'exploitation 2020 reporté	2 226 212.92€
Résultat d'exploitation 2021	705 156.87€
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2021 (1)	2 931 399.79 €
Résultat d'investissement 2020 reporté	- 804 420.44€
Résultat d'investissement 2021	+ 227 877.18€
Résultat cumulé investissement au 31/12/2021	576 543.26€
Solde des restes à réaliser	- 155 636.02€
Besoin de financement pour l'investissement (2)	732 179.28€
Report 2022 en exploitation (1 – 2)	2 199 220.51€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité arrête les comptes de gestion et donne quitus aux Trésoriers de la gestion comptable 2021 et approuve l'affectation de résultat.

**Affaire n°4 : Vote du compte de gestion 2021 et affectation des résultats - Budget annexe bois**

Le compte de gestion de : Mme Estelle Guenat étant conformes en tout point aux comptes administratifs de Monsieur Le Maire.

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Résultat d'exploitation 2020 reporté	380 014.35 €
Résultat d'exploitation 2021	71 552.92 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2021 (1)	451 567.27€
Résultat d'investissement 2020 reporté	0 €
Solde des opérations 2021	- 15 301.24 €
Total cumulé d'investissement au 31/12/2021	-15 301.24€
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	15 301.24€
Report 2022 en exploitation (1 – 2)	436 266.03€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité arrête les comptes de gestion et donne quitus aux Trésoriers de la gestion comptable 2021 et approuve l'affectation de résultat.

**Affaire n°5 : Vote du compte de gestion 2021 et affectation des résultats - Budget annexe chaufferie bois**

Le compte de gestion de : Mme Estelle Guenat étant conformes en tout point aux comptes administratifs de Monsieur Le Maire.

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Résultat d'exploitation 2020 reporté	107 506.52 €
Résultat d'exploitation 2021	- 6 599.10€
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2020 (1)	100 907.42€
Résultat d'investissement 2020 reporté	36 849.17 €
Solde des opérations 2021	-2 008.41€
Total cumulé d'investissement au 31/12/2021	34 840.76 €
Report 2022 en exploitation (1 – 2)	100 907.42 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité arrête les comptes de gestion et donne quitus aux Trésoriers de la gestion comptable 2021 et approuve l'affectation de résultat.

- **Affaire n°6 : Vote du compte administratif 2021 – Budget principal**

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote des comptes administratifs.

Bruno Trouttet présente le compte administratif 2021 du budget principal et le soumet au vote.

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et une abstention d'Helene Poulin.

- **Affaire n°7 : Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Bois**

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote des comptes administratifs.

Bruno Trouttet présente le compte administratif 2021 du budget annexe bois et le soumet au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Affaire n°8 : Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Chaufferie Bois**

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote des comptes administratifs.

Bruno Trouttet présente le compte administratif 2021 du budget annexe chaufferie bois et le soumet au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Affaire n°9 : Vote du budget primitif 2022 – Budget principal**

Le Maire présente budget primitif communal 2022 par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	892 650.00 €
012	Charges de personnel	450 000.00 €
014	Atténuations de produits	109 939.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	60 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	2 109 484.51 €
042	Opérations d'ordre entre section	32 680.00 €
65	Autres charges gestion courante	130 000.00 €
66	Charges financières	70 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €
68	Dotations aux provisions	20 290.00 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>3 880 043.51 €</b>
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté Fonc	2 199 220.51 €
013	Atténuations de charges	31 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	20 000.00 €
70	Produits des services	37 000.00 €
73	Impôts et taxes	867 121.00 €
74	Dotations et participations	660 699.00 €
75	Autres produits gestion courante	65 000.00 €
76	Produits financiers	3.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>3 880 043.51 €</b>

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	576 543.26 €
020	Dépenses imprévues Invest	300 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	20 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	300 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	84 210.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 213 770.28 €
23	Immobilisations en cours	4 030 151.97 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>6 524 675.51 €</b>
RECETTES		
021	Virement de la section de fonct.	2 109 484.51 €
024	Produits des cessions	574 500.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	32 680.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	862 179.28 €
13	Subventions d'investissement	1 945 831.72 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>6 524 675.51 €</b>

Le conseil municipal approuve avec 17 votes pour et 1 contre d'Hélène Poulin.

- Affaire n°10 : Vote du Budget primitif annexe bois 2022

Le maire soumet au vote le budget ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>011</b>	Charges à caractère général	122 000.00 €
<b>022</b>	Dépenses imprévues Fonct	5 000.00 €
<b>023</b>	Virement à la sect° d'investis.	435 766.03 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>562 766.03 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>002</b>	Excédent antérieur reporté Fonc	436 266.03 €
<b>70</b>	Produits des services	126 500.00 €
<b>74</b>	Dotations et participations	0.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>562 766.03 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>001</b>	Solde d'exécution d'inv. reporté	15 301.24 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	95 000.00 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>110 301.24 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>021</b>	Virement de la section de fonct	435 766.03 €
<b>10</b>	Dotations Fonds divers Réserves	15 301.24 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>451 067.27 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Affaire n°11 : Budget primitif annexe chaufferie bois 2022**

Le maire soumet au vote le budget ci-dessous :

**EXPLOITATION**

**DEPENSES**

<b>011</b>	Charges à caractère général	121 000.00 €
<b>012</b>	Charg. pers. et frais assimilés	8 000.00 €
<b>022</b>	Dépenses imprévues Fonct	7 960.00 €
<b>023</b>	Virement à la sect° d'investis.	18 238.42 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	60 195.00 €
<b>65</b>	Autres charges gestion courante	1 000.00 €
<b>66</b>	Charges financières	24 000.00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>242 393.42 €</b>

**RECETTES**

<b>002</b>	Excédent antérieur reporté Fonc	100 907.42 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	26 486.00 €
<b>70</b>	Ventes prod fab, prest serv, mar	115 000.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>242 393.42 €</b>

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	26 486.00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	35 100.00 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	30 000.00 €
<b>23</b>	Immobilisations en cours	21 688.18 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>113 274.18 €</b>

**RECETTES**

<b>001</b>	Solde d'exécution d'inv. reporté	34 840.76 €
<b>021</b>	Virement de la section de fonct.	18 238.42 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	60 195.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>113 274.18 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Affaire n°12 : Attribution d'un prêt pour le financement des travaux du groupe scolaire**

Pour rappel le conseil municipal en sa séance du 23 mai 2020 a délégué au maire la signature dans la limite de 1 000 000 €, et dans la limite des crédits ouverts aux budgets à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

Le maire informe le conseil municipal, en référence à l'article L 2122-22-3° du code général des collectivités territoriales, de la nécessité de contracter un prêt pour financer le reste à charge du chantier de travaux réhabilitation du groupe scolaire pour un montant d'un million d'euros (1 000 000 euros).

Le Maire revient auprès du conseil pour échanger sur les modalités du prêt et à l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à négocier les conditions du prêt et à le signer.

- **Affaire n°13 : Acquisition d'un véhicule**

Le maire informe qu'il y a nécessité de changer le camion au service technique puisque ce dernier aura de grosse difficulté à passer le prochain contrôle technique qui a lieu en Octobre 2022. C'est pourquoi il vous est proposé d'acquérir un nouveau véhicule pour un montant total 22 883.16 € comme détaillé ci-dessous :

- Un véhicule d'occasion
- Modèle : Boxer
- 1<sup>ère</sup> MEC : 20/07/2017
- Kilométrage : 35 583
- 4 pneus hiver
- Carte grise
- **Total TTC : 21 044.76€**
  
- Fourniture et pose d'un kit de balisage
- Gyrophare + Triangle
- **Total TTC : 1 838.40€**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**3/ Affaire n°14 : Demande d'équipement d'un dispositif de recueil**

Le maire rappelle à l'assemblée que la mairie a perdue l'habilitation il y a quelques années pour la demande et délivrance des cartes d'identités.

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques, les services de l'état ont été dans l'obligation de retirer ce dispositif pour les mairies n'étant pas équipés.

Comme l'exigeait déjà la procédure, la nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit l'utilisateur à se rendre au guichet en mairie.

La nouveauté réside dans le recueil de cette demande de titre au moyen d'un dispositif spécifique appelé « dispositif de recueil » (DR) qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur (ce dispositif est déjà en place pour les passeports). Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil et non plus, forcément, dans sa commune de résidence.

La demande de CNI sera transmise via une application sécurisée appelée TES (Titres électroniques sécurisés). Cette application informatique (déjà utilisée pour les passeports) permettra donc de transmettre les dossiers de manière dématérialisée pour instruction et de lancer sa fabrication. La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'utilisateur aura déposé son dossier.

Comme échangé lors du dernier conseil municipal et dans l'optique de l'ouverture d'un espace France service à Frasne, le maire propose à l'assemblée de demander au service de l'état d'être équipé d'un dispositif de recueil, qui sera exercé par un agent communal dans le futur Espace France Service.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour demander un dispositif de recueil.

- **Affaire n°15 : Tarif facturation vente chaleur chaufferie bois**

Le maire rappelle que depuis la création de la chaufferie bois les tarifs R1/R2 n'ont jamais été révisés, compte tenu de l'augmentation des fluides ces dernières années il propose d'augmenter les tarifs de 5% à compter du 01/10/2022.

Le conseil municipal approuve avec 16 votes pour et 2 abstentions de Joëlle Paulin et Helène Poulin.

**Questions diverses :**

- André CHRETIEN informe que l'opération Bon cadeau pour la fête des mères est renouvelé cette année. Les habitantes de Frasne pourront venir retirer leur chèque les samedis : 7,14,21 mai de 09h00 à 12h00 à la mairie de Frasne.

- Philippe ALPY informe que la commune a été sélectionné pour être commune test lors des élections présidentielles 2022. Cette année un bureau de vote unique se tiendra au siège de la mairie de 08h00 à 19h00.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,  
Philippe ALPY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical line extending upwards.